

Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes

Siège social : 15-17 rue Paul Claudel

BP 67

38041 Grenoble cedex 9



Format de restitution pour la publication

Bilan des émissions de gaz à effet de serre
conformément au décret n°2011-829 du 11 juillet 2011

Version : 24 décembre 2015

QCS SERVICES

Agence de LYON Parc de Crécy 5B rue Claude CHAPPE 69 771 ST DIDIER AU MONT D OR cedex –
Tél. : 04 72 19 81 30 – Fax : 04 72 19 81 39 – lyon@qcservices.fr

SAS au capital de 300.000 € - RCS. VERSAILLES 804 448 587 - SIRET 804 448 587 000 19 - APE 7112 B
Siège Social : Bâtiment E, 1 bis rue du Petit Clamart – 78140 VELIZY – Tél. : 01 40 83 75 75 – Fax : 01 46 30 39 62
N° TVA Intracommunautaire : FR 32 804 448 587

SOMMAIRE

1 PRESENTATION GENERALE	3
1.1 DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE CONCERNEE.....	3
1.2 SCHEMA DES PERIMETRES ORGANISATIONNELS DE LA PM RETENU :.....	3
1.3 DESCRIPTION DU PERIMETRE OPERATIONNEL RETENU (CATEGORIE / POSTES / SOURCES) :.....	4
1.4 ANNEE DE REPORTING DE L'EXERCICE ET ANNEE DE REFERENCE	4
2 SYNTHESE DES RESULTATS	5
2.1 BILAN GES TOTAL	5
2.2 EMISSIONS EVITEES (OPTIONNEL).....	7
3 CALCULS ET AUTRES INFORMATIONS	8
3.1 ELEMENTS D'APPRECIATION SUR LES INCERTITUDES	8
3.2 MOTIVATION POUR L'EXCLUSION DES SOURCES DE GES ET DE POSTES D'EMISSIONS DE GES LORS DE L'EVALUATION DES EMISSIONS DE GES	8
3.3 FACTEURS D'EMISSIONS ET LES PRG UTILISES (SI DIFFERENTS DES FACTEURS PAR DEFAUT DE LA BASE CARBONE®).....	8
3.4 A PARTIR DU DEUXIEME BILAN, L'EXPLICATION DE TOUT RECALCUL DE L'ANNEE DE REFERENCE	9
4 SYNTHESE DES ACTIONS ENVISAGEES POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE GES	11
4.1 INTERPRETATION DES RESULTATS	11
4.2 SYNTHESE DES ACTIONS ENVISAGEES POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE GES	14
5 PUBLICATION	16
6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (OPTIONNEL)	16

1 PRESENTATION GENERALE

1.1 DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE CONCERNEE

Raison sociale	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes
Code NAF	6419 Z
Code SIREN	402 121 958
Numéros SIRET associés à la personne morale	402 121 958 00019 (siège social)
Adresse	15 17 rue Paul Claudel 38000 Grenoble
Nombre de salariés	= 2 187
Description sommaire de l'activité	Etablissement de crédit. Société de courtage en assurance

1.2 SCHEMA DES PERIMETRES ORGANISATIONNELS DE LA PM RETENU :

Mode de consolidation : contrôle financier / contrôle opérationnel

Le bilan prend en compte les émissions associées à la date du 01 janvier au 31 décembre 2014 concernant les postes de sources fixes de combustion, sources mobiles à moteur thermique.

Le Crédit Agricole Rhône-Alpes Sud a changé en 2015 de prestataire notamment pour l'entretien des groupes froids suite à un nouvel appel d'offres émis. Aucune donnée n'a été conservée concernant le suivi des installations de climatisation des Sièges et des agences pour 2014. Le présent bilan prend donc en compte les émissions associées à la date du 01 janvier au 30 novembre 2015 reportées sur 12 mois.

L'ensemble des locaux permettant de réaliser l'activité du Crédit Agricole Rhône-Alpes Sud comprend :

- 203 agences bancaires (y compris distributeurs automatiques bancaires DAB hors agence) contre 210 sites en 2011 ;
- 6 sites (sièges) : Privas, Valence, Valence Centralor, Eurre, Grenoble, Grenoble Bourgamon (NB : les sites de Valence et Grenoble comprennent également une agence).

L'ensemble de ces bâtiments est contrôlé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes.

La Caisse CA Sud RA exploite et contrôle également la flotte de véhicules de service et de fonction.

Notons sur les activités d'immobilier ne sont pas prises en compte dans le présent bilan, au même titre que le BEGES portant sur l'année 2011 (année de référence).

1.3 DESCRIPTION DU PERIMETRE OPERATIONNEL RETENU (CATEGORIE / POSTES / SOURCES) :

Scopes / Catégories	Postes d'émission		Exemples de sources d'émission
Scope 1 : émissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Consommations de gaz suivies mensuellement pour les agences et sièges. Estimation de la consommation de fioul les agences et sièges à partir des approvisionnements.
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Flotte de véhicules de services et de fonction : la consommation en carburant est suivie par le biais des cartes carburants.
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	Non concerné
	4	Emissions directes fugitives	Fuites de fluides frigorigènes. Aucune donnée n'est disponible pour l'année 2014 du à un changement de prestataire à partir de 2015 (nouvel appel d'offres). Les données sont issues des quantités de fluides rechargés pour les mois de janvier à novembre 2015. Un prorata pour une année a été réalisé.
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	Non concerné
Scope 2 : émissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Consommations d'électricité suivies mensuellement pour les sièges et agences.
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur, froid	Le siège de Grenoble est fourni en chauffage urbain.

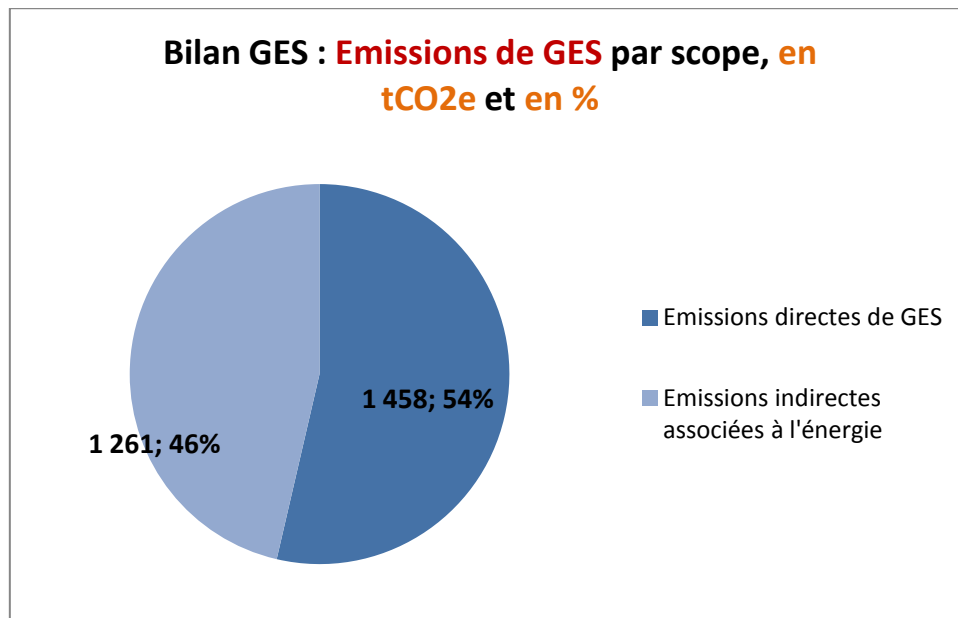
1.4 ANNEE DE REPORTING DE L'EXERCICE ET ANNEE DE REFERENCE

Année de reporting	2014
Année de référence	2011
Explication	A noter que les émissions dues aux fuites de fluides frigorigènes sont celles de l'année 2015 en l'absence de données sur l'année de 2014.

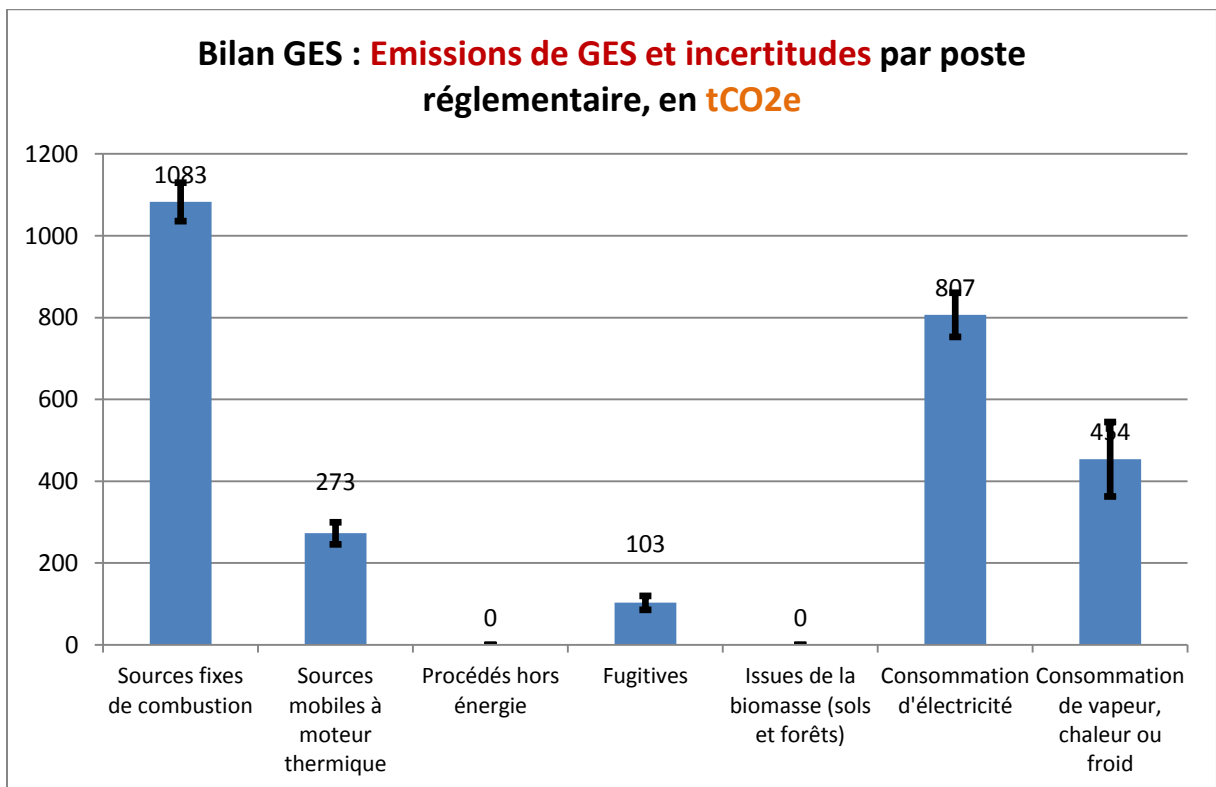


2 SYNTHÈSE DES RESULTATS

2.1 BILAN GES TOTAL



2 720 T eq CO₂



			Valeurs calculées							
			Emissions de GES						Emissions évitées de GES	
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t cO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	1 071	0	0	0	1 083	0	47	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	270	0	0	0	273	16	27	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	103	0	17	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
		Sous total	1 341	0	0	0	1 458	16	57	0
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	807	0	54	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	454	0	91	0
		Sous total	0	0	0	0	1 261	0	106	0

2.2 EMISSIONS EVITEES (OPTIONNEL)

Les émissions évitées peuvent être appliquées au siège de Grenoble. En effet, ce dernier utilise le chauffage urbain produit par la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG). Ce dernier utilise des énergies renouvelables et de récupération.

Notons que pour la saison 2013/2014, le % des différents combustibles pour le chauffage urbain est le suivant :

Type de combustibles	% saison 2010/2011	% saison 2013/2014
Fioul TBST	10,6	7,9
Gaz naturel	14,4	6,0
Charbon	24	26,4
Ordures ménagères	33,8	36,2
Bois	14,7	21,4
Farines animales	2,5	2,1

L'énergie produite par les énergies renouvelables et de récupération (bois et farines animales) permet d'éviter la combustion de ressources fossiles (fioul, gaz, charbon) qui auraient été nécessaires pour la production de cette énergie.

Le CCIAG donne un facteur d'émissions pour les émissions évitées de 0,0173 t CO₂ / MWh livré (12 002 t CO₂ évité pour 694 380 MWh livré).

Sachant que le site s'est fait livrer pour l'année 2014, 1 286 000 kWh, les émissions évitées peuvent être estimées à :

23 t CO₂.

3 CALCULS ET AUTRES INFORMATIONS

3.1 ELEMENTS D'APPRECIATION SUR LES INCERTITUDES

Poste 1

6 % d'incertitude lié à la **consommation de gaz** : l'incertitude représente 44 teqCO₂. L'incertitude est liée à 5 % pour le facteur d'émission et 1% pour les données (suivi mensuel de la consommation de gaz par le Caisse Régionale).

25 % d'incertitude lié à la **consommation de fioul** : l'incertitude représente 51 teqCO₂. L'incertitude est liée à 5 % pour le facteur d'émission et 20 % pour les données (estimation à partir des approvisionnements sans suivi des stocks).

Poste 2

11% d'incertitude lié à la **consommation de carburant** : l'incertitude représente 28 teqCO₂. L'incertitude correspond à celle du facteur d'émission du gasoil et de l'essence de 10% et de 1% pour les données.

Poste 4

35 % d'incertitude lié aux **pertes de fluides frigorigènes** : l'incertitude représente 31 teqCO₂. L'incertitude correspond à celle du facteur d'émission pour 30 % et 5% pour les données (les données sont celles connues pour l'année 2015 jusqu'au 10 décembre reportées à 12 mois).

Poste 6

11 % d'incertitude lié à la **consommation d'électricité** : l'incertitude représente 78 teqCO₂. L'incertitude correspond à celle du facteur d'émission pour 10 % et 1 % pour les données.

Poste 7

21 % d'incertitude lié à la **consommation de chauffage urbain** : l'incertitude représente 91 teqCO₂. L'incertitude correspond à celle du facteur d'émission pour 20 % et 1 % pour les données.

3.2 MOTIVATION POUR L'EXCLUSION DES SOURCES DE GES ET DE POSTES D'EMISSIONS DE GES LORS DE L'EVALUATION DES EMISSIONS DE GES

Aucune source de GES des catégories 1 et 2 n'a été exclue.

3.3 FACTEURS D'EMISSIONS ET LES PRG UTILISES (SI DIFFERENTS DES FACTEURS PAR DEFAUT DE LA BASE CARBONE®)

Les facteurs d'émission utilisés sont ceux de l'outil de calcul Bilan Carbone V7.2 du 1^{er} aout 2014.

Le facteur d'émission pour le **chauffage urbain** est le facteur donné par la Compagnie de Chauffage Intercommunal de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG) pour la saison 2013/2014 :

0,167 t CO₂ /MWh.

Cette valeur calculée par le CCIAG prend un Facteur d'Emission égale à 0 pour les énergies renouvelables et de récupération. Or la combustion des ordures ménagères émet des émissions de CO₂ car les ses dernières comprennent une fraction soluble hors biomasse.



Au même titre que pour le BEGES de 2011, il sera donc pris un FE à partir de l'arrêté ministériel du 28 juillet 2005 relatif à « la vérification des émissions déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'amission de gaz à effet de serre » calculé à partir de l'énergie produite :

$$309\,170 \text{ MWh} \times 0,3456 \text{ t CO}_2 / \text{MWh} = 106\,850 \text{ t CO}_2$$

$$106\,850 \text{ t CO}_2 / 694\,380 \text{ MWh livré} = 0,154 \text{ t CO}_2$$

Notons que les émissions de CO₂ des EnR & R hors biomasse pour le bois et les farines animales sont négligeables.

Nous avons donc pris pour le facteur d'émission pour l'énergie chauffage urbain apporté par le CCIAG la somme des deux facteurs calculés précédemment :

$$0,167 + 0,154 = \mathbf{0,321 \text{ t CO}_2 / \text{MWh}}$$

Le facteur d'émission pour le **R422D** pris a été de 2230 kg CO₂ / kg (source interne).

3.4 A PARTIR DU DEUXIEME BILAN, L'EXPLICATION DE TOUT RECALCUL DE L'ANNEE DE REFERENCE

Il n'a pas été décidé de changer l'année de référence du bilan de GES.

Le périmètre opérationnel est identique avec l'année de référence 2011.

Le périmètre organisationnel a faiblement évolué depuis l'année de référence 2011.

L'évolution du nombre de sites est faible et non représentative (203 sites en 2014 pour 211 sites en 2011).

Le nombre de véhicules a augmenté depuis 2011 : 79 véhicules en 2014 contre 67 véhicules en 2011. Notons également que deux véhicules électriques ont été achetés en 2012.

Le Crédit Agricole Rhône-Alpes Sud a réalisé un chiffre d'affaires de 737 millions d'euros en 2011 et de 695 millions d'euros en 2014 affichant une baisse d'environ 5,7 %.

Malgré :

- Des différences non significatives en terme de sites, rentrant dans le périmètre organisationnel ;
- De l'absence de rachat de société entraînant une augmentation significative du nombre de sites ;
- De l'absence de postes d'émissions supplémentaires ;
- La qualité des données d'activité collectées est similaire excepté pour les quantités de fluides. En effet, ces dernières sont prises sur l'année 2015 en l'absence de données pour l'année 2014. Le bilan étant réalisé à la fin de l'année, il manque uniquement 20 jours de données. Un prorata a toutefois été réalisé pour avoir des données sur 365 jours.



Un recalcul a été réalisé en tenant compte de la variation des Facteurs d'Emissions et en prenant en compte les FE de 2014 :

- Emissions directes des sièges : 750 t eq CO2 (pour 770,4 avec les FE de 2011) ;
- Emissions directes des agences : 603 t eq CO2 (pour 546,4 avec les FE de 2011) ;
- Emissions indirectes électricités sièges : 378 t eq CO2 (pour 370,1 avec les FE de 2011) ;
- Emissions indirectes électricités agences : 549 t eq CO2 (pour 544,5 avec les FE de 2011) ;
- Emissions indirectes chauffage urbain sièges : 442 t eq CO2 (pour 421,2 avec les FE de 2011) ;
- Emissions directes fugitives : 136,2 t eq CO2 (pour 136,4 avec les FE de 2011) ;
- Emissions des véhicules : 314 t eq CO2 (pour 263,4 avec le FE de 2011)
- **Soit un total de 2756,2 T eq CO2 en 2011.**

4 SYNTHÈSE DES ACTIONS ENVISAGÉES POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES

4.1 INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Concernant les émissions directes des sièges (gaz et fioul) pour le chauffage :

La réduction des émissions de GES représente environ 13 % entre l'année de référence 2011 actualisée et l'année d'actualisation 2014. Ces baisses peuvent être expliquées par les actions menées depuis l'année de référence ayant fait baisser les consommations (voir ci-après). Le facteur climatique peut également jouer un rôle dans la baisse des émissions de GES d'un point de vue consommation pour le chauffage.

Concernant les émissions directes des agences (gaz et fioul) pour le chauffage :

La réduction des émissions de GES représente 29 % entre l'année de référence 2011 actualisée et l'année d'actualisation 2014. Ces diminutions sont liées aux actions menées depuis l'année de référence ayant fait baisser les consommations (notamment par le remplacement des modes de chauffage : remplacement des chaudières gaz ou fioul par des pompes à chaleur). Le facteur climatique peut également jouer un rôle dans la baisse des émissions de GES d'un point de vue consommation pour le chauffage.

Concernant les émissions des véhicules :

Les émissions de GES ont diminué d'environ 13 % malgré une augmentation du nombre de véhicules (+ 18 % environ). En l'absence d'information que les km parcourus, il est délicat d'attribuer une baisse aux actions malgré la présence de ces dernières. Il est prévu un suivi des km parcourus par les véhicules pour les années suivantes.

Notons par ailleurs, l'achat en 2012 de deux véhicules électriques. Les batteries étant à la charge du fournisseur, ces véhicules ne rentrent pas dans le calcul du présent BEGES.

Concernant les émissions directes fugitives :

Les émissions de GES concernant les pertes de fluides frigorigènes représentent une baisse d'environ 24 % malgré l'emploi de gaz frigorigène possédant un plus fort facteur d'émissions comme le montre le tableau suivant :

	R22	R407C	R410A	R404a	R422D	Total
Fluides frigo 2011 (t eq CO2)	55,7	77,4	3,3			136,4
FE 2011 (kg CO2e/kg)	1810	1653	2087,5			
Fluides frigo 2014 (t eq CO2)	4	38	41	10	10	103
FE 2014 (kg CO2e/kg)	1810	1653	1975	3784	2230	

Les réductions des émissions est donc du à une baisse des pertes de fluides frigorigènes. Les mesures de réduction ont principalement consistées au changement des installations vétustes, et entre autre celles employant du R22.

Concernant les émissions indirectes des sièges en électricité :

La diminution des émissions atteint 13 % s'expliquant par une baisse des consommations dues notamment aux actions entreprises (mise en place de GTB, sensibilisation, etc.). Le facteur climatique peut également jouer un rôle dans la baisse des émissions de GES d'un point de vu consommation pour le chauffage (Pompes à chaleur).

Concernant les émissions indirectes des agences en électricité :

La diminution des émissions atteint 13 % s'expliquant pour partie par une diminution du nombre de sites (baisse de 4 % environ) mais également par les actions entrepris par la société. Rappelons par ailleurs, que la consommation en électricité pour le chauffage des bâtiments a augmenté par la mise en place de pompe à chaleur au sein de certaines agences. Le facteur climatique peut également jouer un rôle dans la baisse des émissions de GES d'un point de vu consommation pour le chauffage (Pompes à chaleur).

Emissions totales :

Les émissions présentent une faible baisse d'environ 4,8 % entre les deux années passant de 2 858 t eq CO2 à 2 721 t eq CO2 soit une baisse de 137 T eq CO2.

Notons que par rapport au plan d'actions de 2011 :

- Pour l'énergie des bâtiments :
 - Des pompes à chaleur ont été installées dès que possible au sein des agences. Ainsi, en 2015, 12% des agences sont équipées de PAC ;
 - L'utilisation des groupes électrogènes est réduite à une utilisation de secours depuis 2015. En 2011, les groupes permettaient de subvenir aux besoins des agences en électricité qui étaient sous contrat EJP ;
 - La mise en place de la GTB sur les sites de Valence, Privas et Grenoble a été finalisée ;
 - 14 agences et sites ont fait l'objet d'un diagnostic énergétique (Sites de Privas et Valence, Agences : Tournons sur Rhône 394, St Peray 411, Voiron 527, Vienne 160, Valence 754, La Chapelle en Vercors 128, Montélimar Théâtre 1062, Pierrelatte 603, Romans Jaures 960, St Jean en Royans 197, Valence préfecture 717, Montélimar St James 147) ;
 - Pour 2014, cinq agences ont été entièrement rénovées (après 6 agences en 2013). Parmi les travaux réalisés dans les agences, notons des rénovations de « chauffage, climatisation, ventilation », des étanchéités de toiture, remplacement portes d'entrée et ouvrants, des aménagements, ceci concernant une quinzaine d'agences ;
 - Deux agences sont aux normes Haute Qualité Environnementale (HQE) : l'agence de Romans Espace Pros et l'agence de La Grive (Bourgoin-Jallieu) ;
 - La part des énergies renouvelables et de récupération pour le chauffage urbain du siège de Grenoble est en augmentation depuis 2011 ;
- Pour les transports :
 - A fin 2014, 615 postes de travail sont équipés de webcam et d'un système audio (soit 140 de plus en 1 an), dont 424 dans le réseau. Dans le cadre du déploiement du concept ND 2.0 dans les agences, 104 systèmes LYNC supplémentaires ont été installés. La Caisse Régionale dispose d'un parc de 14 salles de visioconférence ;
 - Un service de navettes entre le site de Grenoble et de Valence existe. 4 déplacements quotidiens sont réalisés ;
 - Achat de deux véhicules électriques en 2012. Les 2 véhicules électriques ont des batteries que louées chez DIAC Location. Ces véhicules sont affectés aux services courriers (Grenoble et Valence) et sont utilisés principalement dans l'agglomération Grenobloise et Valentinoise ;
 - Chaque année, une journée de sensibilisation aux nouveaux moyens de transport (vélo électrique, giropode, informations et actualités réseau TAG et Transisère, co-voiturage et autres ...) est organisée par le Crédit Agricole.

4.2 SYNTHÈSE DES ACTIONS ENVISAGÉES POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES

Les pistes d'actions sont résumées dans le tableau suivant :

	Actions proposées	Poste concerné	Cibles concernées	Statut de l'action
1	Assurer un suivi de la consommation en carburant des véhicules.	Transport	Véhicules de service et de fonction	Déjà entrepris depuis 2011
2	Débuter une action de formation à l'éco-conduite.	Transport	Véhicules de service et de fonction	Retenue
3	Poursuivre la mise en place de la visio-conférence	Transport	Agences et sièges	Déjà entrepris depuis 2011
4	Envisager l'acquisition de véhicules hybrides	Transport	Véhicules de service et de fonction	Retenue
5	Suivre les kilométrages, au même titre que les consommations, des véhicules afin de comparer les émissions entre les années	Transport	Véhicules de service et de fonction	Retenue
6	Faire perdurer les actions de sensibilisation auprès du personnel	Bâtiments	Tout le personnel	Déjà entrepris depuis 2011
7	Prise en compte des économies d'énergie dans la conception des nouveaux bâtiments et lors de travaux sur l'existant	Bâtiments	Tous les bâtiments – lors des opérations immobilières	Action déjà initiée par la Caisse Régionale
8	Continuer la réalisation d'audit énergétique sur les agences et sites par ordre de priorité (les plus énergivores en priorité)	Bâtiments	Bâtiments les plus énergivores en priorité	Déjà entrepris depuis 2011
9	Continuer le remplacement progressif du fuel et du gaz dans les agences par des pompes à chaleur réversible	Bâtiments	Sièges et agences	Déjà entrepris depuis 2011

	Actions proposées	Poste concerné	Cibles concernées	Statut de l'action
10	Continuer à optimiser la maintenance des chaudières eu égard aux ROI à calculer	Bâtiments	Sièges et agences	Déjà entrepris depuis 2011
11	Réaliser des points annuels avec les fournisseurs d'énergie	Bâtiments	Sièges et agences	Déjà entrepris depuis 2011
12	Evaluer la faisabilité de la mise en place de la GTB sur l'ensemble des agences (un prototype est en place sur deux agences pour évaluer la faisabilité économique de la mise en place de la GTB sur l'ensemble des agences).	Bâtiments	Sièges et agences	Déjà entrepris depuis 2011
13	Remplacer les luminaires FLUO par des LED	Bâtiments	Sièges et agences	Action déjà initiée par la Caisse Régionale
14	Etudier la possibilité de production d'eau chaude par l'énergie solaire	Bâtiments	Sièges et agences	Action déjà initiée par la Caisse Régionale
15	Suivi des pertes de fluides au minimum annuellement et si possible par agence et par siège (continuer à suivre les consommations électricité, gaz, fioul domestique, chauffage urbain des bâtiments).	Fluides frigorigènes	Sources mobiles et non mobiles	Retenue



5 PUBLICATION

Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES

[http:// www.ca-sudrhonealpes.fr](http://www.ca-sudrhonealpes.fr)

Responsable du bilan d'émission de GES

Nom	Jean-Claude MOINS
Fonction	Responsable énergies
Adresse	290 rue Faventines – 26 000 Valence
Téléphone	04 75 78 86 00
Mail	jean-claude.moins@ca-sudrhonealpes.fr

6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (OPTIONNEL)

Pour répondre aux missions du Pôle de la coordination nationale en matière d'évaluation du dispositif, vous pouvez compléter les éléments suivants.

- **un bilan d'émissions de GES avait-il déjà été réalisé auparavant ?**

Oui / Non

Si oui, avec quelle méthode ?

Il s'agissait un BEGES réglementaire conformément à l'article L229-15 du Code de l'Environnement, créé par l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Le document a été élaboré conformément aux recommandations de l'annexe 3 du guide « Méthodologique pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre » publié par le MEDDTL en septembre 2011.

- **une description de ses politiques, stratégies ou programmes GES**

La Caisse Régionale dispose d'un Plan de Déplacement de l'Entreprise.

- **ce bilan d'émissions de GES a-t-il été réalisé en interne à l'entreprise ou par un bureau d'études ?**

En interne / Par un bureau d'études

- coût de l'étude : 4 200 euros
- durée de l'étude : 3 semaines

- **en cas de vérification tiers partie, le certificat peut être joint au rapport**

Non concerné.